

COMMUNE DE BREUIL-BOIS-ROBERT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2025

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
En exercice	11	30 juin 2025	12 août 2025
Présents	8		
Votants	10		

PRÉSENTS : Bernard MOISAN (Maire), Chloé JACQUENET, Claudette DESPINS, Claudine VOLLAND, Olivier ROUXEL, Brice MANIANGAT-KEYET, Maurice DELAVALD, Jérôme DA SILVA PEDRO.

EXCUSÉS : Philippe FORTIN (pouvoir à Claudine VOLLAND), Yann KERJEAN (pouvoir à Maurice DELAVALD.)

ABSENT : Clara FOURNET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jérôme DA SILVA PEDRO

La séance est ouverte à 19h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 17 JUIN 2025.

En préambule, M. MOISAN demande aux conseillers leur accord pour rajouter un point à l'ordre du jour : « Réalisation d'un contrat de prêt PSPL ». Les conseillers se prononcent pour, à l'unanimité des membres présents et représentés.

I - Décision modificative n°2
Délibération n° 25-06-27

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Art. 615221	Entretien, réparation bâtiments publics	-23 514,00 €
Art. 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 200,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	+ 23 314,00 €
TOTAL		0,00 €
RECETTES		
TOTAL		0,00 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Art. 2132	Constructions bâtiments privés	+ 185 000,00 €
Opération 040	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	-9 252,00 €

Art. 203		
Chapitre 20 Art. 203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	+ 9 252,00 €
Opération 035 Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	-17 160,00€
Chapitre 21 Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 17 160,00€
TOTAL		185 000,00 €
RECETTES		
Art. 13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	+ 31 686,00 €
Art. 1641	Emprunts en euros	+ 130 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 23 314,00 €
TOTAL		185 000,00€

II - Réalisation d'un contrat de Prêt PSPL Cohésion territorial Délibération n° 25-06-28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère :

Pour le financement de cette opération, le Maire de la commune de Breuil-Bois-Robert (78 104) est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 130 000 € (cent trente mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Une seule ligne de prêt

Ligne du Prêt : Prêt au service public local (PSPL) – Cohésion territoriale - Investissements de long terme

Montant : 130 000 € (Cent trente mille euros)

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans
Dont différé d'amortissement : 0 an

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :

autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser, auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant total de 130 000 €.**

III- QUESTIONS DIVERSES

M.MOISAN indique :

- que l'état des lieux a été fait avec les gens du voyage de leur campement et de ses alentours et quasiment aucune déjection n'a été retrouvées.
- que GPSEO va faire une campagne pour des récupérateurs d'eau sur le même principe que les composteurs.
- qu'il a fait une demande auprès des services GPSEO pour étudier une réouverture de la déchèterie verte

M. DELAVAUD demande : Quand la commune commencera à payer le prêt PSPL ?

M MOISAN répond trois mois après le déblocage.

M.DELAVAUD indique que le reste du prêt pour l'achat de 7 place des alliés sera prélevée sur les fonds propres de la commune.

M DELAVAUD indique qu'il est possible d'obtenir une subvention supplémentaire de la part de l'agence de l'eau Seine Normandie pour le projet de création de la mare. Le dossier d'avant-projet devra être légèrement modifier par l'atelier de l'Ours pour rentrer dans le cadre du règlement du dispositif subventionnable.

La séance est close à 19h45.

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Maurice DELAVAUD



